

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 15/04/25

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2025 / 081

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 18

Exprimés : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 8 avril 2025.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Chantal PRIEUR (adjoints), Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Laurent LETRILLARD.

Absents représentés : Emilie ORGEL, Gaëlle BENOIT, Bernard CLEMENT.

Absente excusée : Dominique AGUILAR.

Absents : Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Nabil HAMAM.

Secrétaire de séance : Jocelyne PION.

Nomenclature @CTES : Finances / Décisions budgétaires

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CINEMA

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2025-026 du 17/02/2025 relative à l'approbation du budget annexe Cinéma 2025 et par laquelle l'organe délibérant a délégué à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre ;
- Considérant que la fongibilité ne concerne que les chapitres réels, que le chapitre 012, les chapitres 021, 023 et les chapitres d'ordre (040, 041, 042 et 043) en sont totalement exclus ;
- Considérant qu'ainsi, la fongibilité des crédits est possible entre les chapitres :
011, 014, 65, 66, 67 en fonctionnement,
20, 21, 23, 26 en investissement (ou entre les opérations relevant de ces chapitres, en cas de vote par opération) ;
- Considérant qu'il n'y a pas de fongibilité possible entre les sections et que les mouvements entre sections nécessitent ainsi une décision modificative ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

- D'effectuer les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
042 - 6811	Amortissement frais d'étude	3 818,83	(1)
023	Virement à la section d'investissement	-3 818,83	(2)
Total		0,00	

Section d'investissement

Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
041 - 21314	Frais d'étude - Etude faisabilité (2019)	20 420,00	(1)
041 - 21314	Frais d'étude - Annonce Maitrise d'œuvre (2020)	488,74	(1)
041 - 21314	Frais d'étude - Maitrise d'œuvre réhabilitation cinéma (2021 à 2024)	92 755,88	(1)
041 - 21314	Frais d'étude - Test d'étanchéité 2024)	900,00	(1)
Total		114 564,62	

Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
041 - 2031	Frais d'étude - Etude faisabilité (2019)	20 420,00	(1)
041 - 2031	Frais d'étude - Annonce Maitrise d'œuvre (2020)	488,74	(1)
041 - 2031	Frais d'étude - Maitrise d'œuvre réhabilitation cinéma (2021 à 2024)	92 755,88	(1)
041 - 2031	Frais d'étude - Test d'étanchéité 2024)	900,00	(1)
040 - 281314	Amortissement frais d'étude	3 818,83	(1)
021	Virement de la section de fonctionnement	-3 818,83	(2)
Total		114 564,62	

- (1) Ajout de crédits
 (2) Reprise de crédits

Pour extrait conforme,
 Cédric CLECH
 Maire de Tonnerre


